

Circonscription d'Aix les Bains

Aix les Bains, le 29 août 2024

Affaire suivie par :
Laurent LEDOUIT, IEN

L'Inspecteur de circonscription d'Aix les Bains

Tél : 06 21 23 32 14
Mél : Ce.0730058s@ac-grenoble.fr
Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription d'Aix-les-Bains
2, rue Vaugelas
73100 Aix-les-Bains

à

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Mesdames et Messieurs les membres du pôle
ressource de circonscription,

Mesdames les enseignantes, Messieurs les
enseignants

Objet : Missions du Pôle ressource de circonscription

Référence : circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

Extraits:

« La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école.

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle ... peut ne pas suffire pour certains élèves.[...]

La priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau général des élèves s'affirme au travers de l'intervention de personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.[...]

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école.[...]

*Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (**Rased**) est l'une des composantes de ce pôle ressource. »*

Introduction :

En début d'année scolaire, des dispositions appropriées sont mises en œuvre pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève (**confère annexe en bas de note**). Cependant, malgré votre investissement, des difficultés persistantes ou complexes d'un élève peuvent vous « mettre à mal » individuellement, voire collectivement. J'insiste sur l'importance de vos collectifs (équipe pédagogique, conseil des maîtres, conseil de cycle) qui peuvent s'appuyer sur ceux de la circonscription, du département, avec le Service de l'Ecole Inclusive, par exemple. La sollicitation du **Pôle ressource de circonscription** (PRC) s'inscrit pleinement dans cette démarche, il est à destination de l'aide aux élèves et aux enseignants.

Quels sont les membres ?

Institution	Services	Fonction
Education Nationale	1 ^{er} degré	Inspecteur de l'Education Nationale : Laurent LEDOUIT
		Psychologues (RASED) : Jessica Remondès-Neto, Alice L'Hémeury, Julianne Pichon, Marlène Schweickhardt, Sylvie Charvet, Sandrine Figliolini
		Maîtres E (RASED) : Luc Vallet, Caroline Daziano-Berrutto, Emmanuelle Fiori, Béatrice Debruyne
		Conseillers Pédagogiques de Circonscription : Jérémy Cartannaz, Céline Fléchon, Nathalie Barbason
		Service de l'Ecole Inclusive (SEI) : CPD, référente autisme
		Coordo ULIS :
		Enseignante UPE2A : Christine Dard et un nouvel enseignant à la rentrée
		Chargés de mission EFIV : Valérie Romand
		Directeurs ressources : Elodie Oster-Bouley, Fabrice Paccard
	1 ^{er} et second degré	Médecins scolaires : Caroline Perretier, Gaëlle Séné
		Infirmière scolaire :
		Assistants sociales :
		Enseignants référents : Nicolas Antonioli, Emilie Brongniart
Conseil départemental	Service Santé	PMI
	Maison sociale du département	Assistants sociaux de secteur CRIP : Aline Mailly
Centre Hospitalier	CMP/CATTPP	Pédopsychiatre ou Infirmière ou psychologue ou AS ou éducateur
ESMS	SESSAD	Directeur ou son représentant
	ITEP	Directeur ou son représentant
	IME	Directeur ou son représentant
	EMAS	Directeur ou son représentant : Charlotte Beluffi
Pôle santé		Professionnel libéral

Quels sont les objectifs du Pôle Ressource de Circonscription ?

Il s'agit de :

- Répondre aux scolarisations difficiles qui se manifestent dans les écoles.
- Accompagner aussi bien les élèves, leurs familles que les enseignants dans les difficultés qu'ils rencontrent.

Pour quels types de situations les équipes d'école via le RASED ou un CPC peuvent-elles interpeler le PRC ?

Le PRC ne peut pas être saisi en 1^{ère} intention, puisque les équipes d'école doivent dans un 1^{er} temps avoir mobilisé les ressources internes à l'école.

Lorsque la scolarisation d'un enfant se révèle difficile :

- La situation scolaire de l'élève n'évolue pas malgré des aménagements, aides et adaptations déjà mis en place dans la classe et dans l'école.
- Les difficultés perdurent dans le temps.
- La situation est bloquée, les relations avec la famille sont conflictuelles.
- L'élève concerné et/ou d'autres élèves sont mis en danger.
- L'enseignant et/ou d'autres adultes sont mis en danger.
- Le parcours de l'élève est à interroger.

Quel est l'intérêt du PRC ?

1. Développer la connaissance entre les acteurs.

- En développant un cadre de travail partagé entre différentes institutions qui n'ont pas au départ « une culture commune ».
- En inscrivant une coopération dans un objectif commun.

2. Soutenir les enseignants ou équipes en difficulté, les enfants en souffrance à l'école et leur famille (dans la mesure des compétences et moyens des membres du pôle)

- En prenant appui sur les regards croisés de professionnels d'institutions différentes afin de viser une approche globale des situations.
- En apportant des éclairages nouveaux.
- En faisant émerger des pistes d'actions nouvelles notamment pédagogiques, organisationnelles d'accompagnements, en fonction des partenaires sollicités.

3. Aider les professionnels de l'école à développer des compétences

- En restaurant la capacité à agir des professionnels
- En renforçant l'autonomie des équipes face à ces situations difficiles

